

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE**  
**DU 03 JUIN 2019 à 19H30**

Présents : ABRIC Jean-Philippe, BAZZOLI Yvan, BUISSON Nicole, BUTEZ Marie-Laure, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, KARA Nathalie, LOUET Isabelle, MARCHAND Gilbert, MIETON Mickaël, PAIN Joseph, PINET Martine, ROUX André et VAYSSIERE Agnès.

Pouvoir : BAZZOLI Maryse ayant donné pouvoir à BAZZOLI Yvan, BERNARD Daniel ayant donné pouvoir à BUISSON Nicole, PELERIN Gérard ayant donné pouvoir à MARCHAND Gilbert.

Secrétaire de séance : DORLY Dominique

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

- 2019-036: Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35h00 hebdomadaires) et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h00 hebdomadaires)
- 2019-037: Création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (15h00 hebdomadaires)
- 2019-038: Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (11h00 hebdomadaires)
- 2019-039 : Clôture du budget annexe ZA La Gloriette (La Noyeraie) et intégration des résultats de clôture 2017 au budget principal
- 2019-040 : Procès-verbal contradictoire de transfert de biens immobiliers de la « ZA Les Gameux », « ZA La Gloriette », « ZA La Noyeraie » et la « ZA La Croisée » de la commune de Chatte à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC)

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire :

- d'**APPROUVER** la création des postes suivants :
  - (2019-036) un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du mois d'août 2019 dans le cadre d'un avancement de grade et la suppression de l'ancien poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet dès la réception de l'avis de la CAP C, dont le siège est situé au CDG38.
  - (2019-037) un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet, soit 15 heures hebdomadaires, à compter du mois de septembre 2019, afin de poursuivre les actions mises en œuvre à la médiathèque et notamment celles se situant dans le cadre de l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque. Cette mise en stage permettra de pérenniser le contrat aidé de l'agent actuellement positionné sur ces missions.
  - (2019-038) un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, soit 11 heures hebdomadaires, à compter du mois de septembre 2019, afin de poursuivre les actions mises en œuvre pendant la garderie périscolaire du midi et du soir sur les semaines scolaires. Cette mise en stage permettra de pérenniser le contrat aidé de l'agent actuellement positionné sur ces missions.
- de **VALIDER** la dissolution au 1<sup>er</sup> janvier 2018 du budget annexe ZA La Gloriette (La Noyeraie) suite au transfert des compétences à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et l'intégration des éléments d'actifs et de passifs du budget annexe ZA La Gloriette (La Noyeraie) dans le budget principal de la Commune en vue de leur transfert (voiries et réseaux divers VRD) à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, tout en maintenant dans les actifs de la Commune la parcelle cadastrée C 1534 qui est propriété de la commune.

•d'**APPROUVER** le procès-verbal contradictoire de transfert de biens mobiliers et immobiliers tels que listés par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté concernant les « ZA Les Gameux », « ZA La Gloriette », « ZA La Noyeraie » et la « ZA La Croisée » , soit les voiries et réseaux divers (VRD), afin de mettre en œuvre la compétence « développement économique : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

La séance est levée à 20 heures 00 minutes

Le Maire  
André ROUX